



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 16 novembre 2022

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
56	62

#### Date de convocation

**10 novembre 2022**

#### Environnement – Convention de gouvernance de la Charte forestière des Chambaran

**N° de la délibération  
2022-720**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 16 novembre 2022 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Xavier AUBERT, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, Amandine GARNIER, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, M. Régis REYNAUD, Mme Ingrid RICHIOUD, MM. Charles Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, MM. Pascal SEIGNOVERT, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représenté par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Mme Mélanie DONGEY, M. Pierre GUICHARD, M. Fabrice LORiot, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Vincent ROBIN, Mme Michelle SAUZET, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

La Charte Forestière Territoriale fédère les collectivités du massif des Chambaran depuis 2009 autour des grandes problématiques de la filière forêt bois. Depuis 2022, un document de programmation cadre la période 2023-2028, composé de 23 fiches actions. Cet outil d'animation et de développement local de la filière forêt bois vise à structurer une politique forestière à l'échelle du massif. La CFT est portée par la Communauté de communes Bièvre Isère pour le compte de 5 EPCI signataires (118 communes).

Les actions de la Charte forestière participent au volet filière bois et bois énergie du Plan Climat Air Energie Territorial d'ARCHE Agglo (côté Drôme).

4 axes :

- ✓ Gestion et mobilisation de la ressource en bois
- ✓ Devenir des peuplements (en lien avec le changement climatique et les risques incendies)
- ✓ Connaissance de la filière forêt-bois et conciliation des usages
- ✓ Animer, suivre, évaluer et communiquer

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2022-457 du 6 juillet 2022 approuvant l'adhésion de la CA ARCHE Agglo à la Charte Forestière Territoriale des Chambaran ;

Considérant que l'adhésion prend effet au 1/1/2023 et concerne les 21 communes drômoises d'ARCHE Agglo ;

Considérant les enjeux filières bois identifiés par le PCAET d'ARCHE Agglo (action 4.3.2) :

- \*Favoriser l'utilisation de bois local dans les projets de construction bois, ou de bois Energie
- \*Améliorer la gestion de la forêt et prendre en compte les besoins d'adaptation au changement climatique
- \*Accompagner l'engagement des professionnels du bois dans des démarches qualité (labellisation, plan de gestion...

Considérant les actions de la Charte Forestière Territoriale ;

Considérant la gouvernance composée de :

- ✓ La conférence intercommunale : constituée des élus, instance formelle qui valide le budget avant les passages en délibération de chacun des conseils communautaires. Elit le président et le bureau.
- ✓ Le bureau (4 /an) : le Président, 1 élu par EPCI, l'animatrice
- ✓ Le comité de suivi : 2 à 3 fois par an. Instance technique et opérationnelle qui pilote les actions. Regroupe élus ou techniciens des EPCI, Région, Conseils Départementaux Drôme et Isère, partenaires principaux (Fibois26 et 38, CRPF, ONF, COFOR 26 et 38).
- ✓ Le Comité de Pilotage 1 fois/an
- ✓ Composé du comité suivi + représentants des propriétaires et exploitants forestiers, de l'Etat (DDT), associations d'usagers (chasse, randonnée...), de protection de l'environnement.

Considérant le projet de convention formalisant la gouvernance ;

Considérant l'avis favorable du Bureau du 3 novembre 2022 ;

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la convention de gouvernance de la Charte forestière des Chambaran ;
- DESIGNNE Mme Stéphanie NOUGUIER et Christophe CHOTAN délégués titulaires, Jean-Paul VALETTE délégué suppléant ainsi qu'un 2<sup>ème</sup> suppléant choisi parmi les conseillers municipaux des EPCI adhérentes à la Charte.
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 16 novembre 2022.